



DECISION N° 2023-445

**Sant Jordi 2023 - Convention de prestation de services avec l'association Hola Creador**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

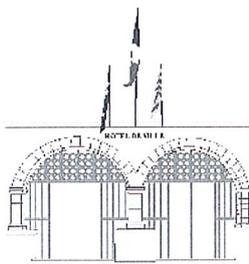
Vu l'article R2122-8 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une animation autour d'un spectacle musical « Tutti frutti » ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer une animation musicale, dans le cadre de la fête Sant Jordi, à la Médiathèque, le samedi 22 avril 2023 ;

**DECIDE**

**Article I**

La Ville de Perpignan conclut un marché de prestation de services avec l'association Hola creador, ci-après dénommée « le prestataire », pour assurer une animation musicale, le samedi 22 avril 2023, à 14 h 30, à la Médiathèque de Perpignan, dans le cadre de la fête Sant Jordi ;



## Article 2

La Ville de Perpignan s'engage à verser au prestataire, sur présentation d'une facture à l'issue de sa prestation, la somme de 2 530 € (deux mille cinq cent trente euros) TTC, TVA intracommunautaire.

## Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **21 AVR. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230421-172046-AV-1-1

Accusé reçu le : **21 AVR. 2023**

Affiché le : **21 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

